

N°2024/12

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DECISION DU MAIRE

Objet : Attribution du MAPA portant sur les travaux de mise aux normes accessibilité et d'isolation thermique des sanitaires de la cour de l'école publique

Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,

- Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;
- Vu la consultation des entreprises lancée par la commune en vue des travaux de mise aux normes accessibilité et d'isolation thermique des sanitaires de la cour de l'école publique ;
- Vu la réception de 2 offres conformes présentées par les entreprises suivantes : Mike Service et Ets DELBECQUE ;
- Considérant qu'après analyse l'offre d'Ets DELBECQUE a été classée en 1^{ère} position ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché relatif à la mise aux normes accessibilité et à l'isolation thermique des sanitaires de la cour de l'école publique avec les Etablissements DELBECQUE, n° SIRET 452 449 739 000 21, représentés par Victorien DELBECQUE, dont le siège social est établi au 14 rue de Vitz à LE PONCHEL (62 390), pour un montant de 34 627,05 € HT soit 38 059,76 € TTC.

Article 2 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

Fait à AUXI-LE-CHATEAU, le 19/08/2024

Le Maire,




Henri DEJONGHE